



LE CONSEIL D'ÉTAT

DE LA RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE NEUCHÂTEL

C5 - Comité des Citoyens Contre la
Centrale de Cornaux
Case postale 97
2006 Neuchâtel

Centrale à gaz de Cornaux, conclusions de la Commission de réflexion

Monsieur le président,
Madame, Monsieur,

Votre courrier du 10 décembre 2009, relatif au dossier susmentionné, est bien parvenu au Conseil d'Etat, il a retenu toute son attention.

Il n'appartient pas au Conseil d'Etat, à ce jour, de prendre position sur la base d'un rapport qui ne lui est pas encore parvenu.

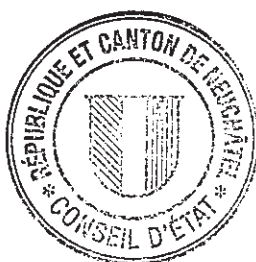
En effet, la commission de réflexion concernant le projet de centrale à gaz de Cornaux n'a pas encore transmis son rapport et ses propositions à l'intention de notre conseil. Selon les informations fournies par le chef du Département de la gestion du territoire, ceci devrait être le cas dans le courant de l'année 2010.

C'est pourquoi il nous paraît prématuré dans un sens comme dans l'autre, de prendre position sur les propositions et exigences que vous faites valoir dans votre courrier.

Nous nous permettons de transmettre une copie de celui-ci à l'intention de la commission précitée pour suite utile.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Neuchâtel, le 22 décembre 2009



Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
STUDER

La chancelière,
M. ENGHEBEN